



# Les Fondateurs des 4 Grandes Écoles Sunnites

L'Imam *Abou Hanifah*  
L'Imam *Malik*

اللهم  
رضي عنهما

LES BROCHURES  
DE L'APBIF  
2014



---

# Les Fondateurs des Quatre Grandes Écoles Sunnites



(1ère Partie)

# بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## Introduction

### *Les Fondateurs des quatre écoles sunnites sont unanimes dans la croyance*

Les fondateurs des quatre écoles, à savoir *Abou Hanifah*, *Malik*, *Ach-Chafî'iy* et *Ahmad Ibnou Hanbal* sont tous sur la même croyance : celle du Prophète et de ses compagnons.

Ils croient tous les quatre en l'existence de Dieu (*Allah*) sans endroit, sans comment et sans direction. Ainsi ils sont unanimes sur le fait qu'attribuer une direction à Dieu est de la mécréance.

Et ce, tout comme l'a rapporté *Ibnou Hajar Al-Haytamiyy* dans son livre *Al-Minhajou I-Qawim* page 224 :

واعلم أنّ القرائي وغيره حكوا عن الشافعي ومالك وأحمد وأبي حنيفة رضي الله عنهم القول بكفر القائلين بالجهة والتجسيم وهم حقيقون بذلك

(*wa^lam ^anna I-qarafiyya waghayrouhou hakaw ^ani ch-chafi'iyi wamalikin wa'ahmada wa'abi hanifata radiya I-Lahou ^anhom 'al-qawla bikoufri I-qailina bil-jihati wat-tajsimi wahoum haqiqouna bidhalik*) ce qui signifie : « *Sachez que Al-Qarafiyy et d'autres ont rapporté de Ach-Chafî'iy, Malik, Ahmad et Abou Hanifah, que Dieu les agrée, que ceux qui disent [à propos de Dieu] qu'il est dans une direction ou qu'il est un corps ont commis de la mécréance, et ils [ces savants] avaient raison de le dire.* »

---

Quant aux fondements de la croyance, il n'y a pas de divergence entre eux. En effet, ces quatre Imams suivaient tous la croyance du Prophète Mouhammad *salla l-L\_ahou ^alayhi wa sallam*.

## *Des différences dans les pratiques mais pas dans les fondements*

Les *madh-hab* sont des écoles –des voies– de jurisprudence. Les divergences concernent donc les lois d'application, par exemple l'obligation ou non du *tachah-houd* dans la prière, les conditions de la purification des impuretés canines et d'autres questions de jurisprudence. Il y avait beaucoup plus d'écoles à l'origine mais seules quatre sont encore suivies de nos jours.

Les *moujtahid* fondateurs de *madh-hab* ne se sont pas critiqués mutuellement ; au contraire l'Imam *Ach-Chafî^iyy* fut un élève de l'Imam *Malik* et a fait son éloge. Ainsi l'Imam *Ach-Chafî^iyy*, que *Allah* l'agrée, a dit de lui : « *Lorsque les savants sont cités, Malik est comme une étoile parmi eux* ». L'Imam *Ahmad Ibnou Hanbal* fut un élève de l'Imam *Ach-Chafî^iyy* et a dit de lui : « *C'est une grâce que Allah nous a accordée. J'ai pu profiter de son assemblée durant des jours et des nuits ; je n'ai observé en lui que du bien, que Allah lui fasse miséricorde !* »

Par ailleurs, les divergences dans la jurisprudence présentent une facilité pour les croyants. C'est un bienfait et une miséricorde pour nous. Ainsi, un musulman du commun, n'étant pas *moujtahid* lui-même, peut suivre n'importe quelle école.



## ABOU HANIFAH, LE PLUS ANCIEN DES QUATRE FONDATEURS D'ÉCOLES

L'Imam *moujtahid* Abou Hanifah est le fondateur de l'école de jurisprudence (*madh-hab*) *hanafite*. Il était *moujtahid* absolu (*moutlaq*) apte à déduire les lois à partir du Qur'an et de la *Sounnah*. Il a énormément insisté sur la propagation de la croyance en l'existence de Dieu sans endroit et sans comment auprès des gens. Il a dit entre autres : « *Dieu existe de toute éternité alors qu'aucun endroit n'est de toute éternité, avant la création les créatures ; Il existe de toute éternité alors qu'il n'est de toute éternité ni endroit ni créatures ni aucune chose, et Il est le créateur de toute chose.* »

### *Son nom et son ascendance*

Il s'agit de Abou Hanifah An-Nou^man fils de Thabit. Le grand savant historien Ibnou Khil-likan a dit : « *Abou Hanifah An-Nou^man est le fils de Thabit fils de Zouta fils de Mah, il est le spécialiste de jurisprudence originaire de la ville de Koufah –en Irak–.* » Il a été dit dans sa lignée également qu'il est An-Nou^man fils de Thabit fils de

---

*An-Nou^mān* fils de *Al-Mourzoubān*. Il est né en l'an 80 de l'Hégire et il est mort en l'an 150 de l'Hégire. Il faisait commerce de soie grège.

## *Le fondateur de l'un des quatre madh-hab réputés*

L'Imam *moujtahid Abou Hanifah* a appris la science de la religion très jeune. Ensuite, il s'est occupé d'enseigner et de donner des avis de jurisprudence. Ayant atteint le degré de *moujtahid*, il est devenu qualifié pour extraire des lois à partir du *Qur'an* et du *hadith*.

*Abou Hanifah* que *Allah* l'agrée, est l'un des savants du *Salaf* les plus réputés, et il est le fondateur de l'école de jurisprudence (*madh-hab hanafite*). Cette école est aujourd'hui majoritairement suivie en Turquie et en Asie centrale –Pakistan, Afghanistan, Ouzbékistan, ...-. Toutefois, les Ottomans ayant veillé à diffuser cette école, on la retrouve également en Syrie, au Liban, en Egypte, en Palestine, en Jordanie et même en Tunisie.

## *Il a rapporté le hadith de six compagnons et d'environ deux cents successeurs*

Il a pu rencontrer six hommes parmi les compagnons et a rapporté d'eux les *hadiths*. Ce sont :

1. *Anas Ibnou Malik*,
2. *^Abdou I-Lah Ibnou Anas*,
3. *Wathilah Ibnou I-'Asqa^*,
4. *^Abdou I-Lah Ibnou Abi 'Awfa*,
5. *^Abdou I-Lah Ibnou Jouz' Az-Zabidiyy*
6. et *Ma^qal Ibnou Yasar*.

Il a appris la science de la jurisprudence auprès de *Hammad Ibnou Abi Soulayman*. Il a également entendu de *^Ata' Ibnou Abi Rabah*,

---

---

*Abou Is-haq As-Sabi<sup>^</sup>yy, Mouharib Ibnou Dathar et Al-Haytham Ibnou Habib As-Sawwaf* ainsi que *Mouhammad Ibnou I-Mounkadir et Nafi<sup>^</sup>*. Il a aussi rapporté de *Abou Ja<sup>^</sup>far Mouhammad Ibnou <sup>^</sup>Aliyy Ibnou I-Houçayn Ibnou <sup>^</sup>Aliyy Ibnou Abi Talib*, de *Abou I-Haçan Zayd Ibnou I-Houçayn* que *Allah* les agrée et de *Abou Bakr Az-Zouhriyy*.

Quant à ses *chaykh* parmi les *tabi<sup>^</sup>yy* –les successeurs des compagnons– qui lui ont transmis le *hadith*, ils sont de l'ordre de deux cents.

## *Ses élèves*

*Abou Hanifah* a eu de nombreux élèves parmi lesquels *<sup>^</sup>Oubaydou I-Lah Ibnou I-Moubarak et Waki<sup>^</sup>*, les plus réputés d'entre eux étant *Abou Youçouf Al-Qadi* et *Mouhammad Ibnou I-Haçan Ach-Chaybaniyy* ainsi que beaucoup d'autres encore.

# *Le haut degré de l'Imam Abou Hanifah*

Les spécialistes de l'histoire des biographies attribuent à l'*Imam Abou Hanifah* de nombreux évènements indiquant son intelligence et sa grande perspicacité.

L'Imam *moujtahid Abou Hanifah* que *Allah* l'agrée, n'aurait pas eu tant de science ni cette formidable capacité de donner des arguments s'il n'avait pas été extrêmement perspicace et s'il n'avait pas une capacité de mémorisation exceptionnelle. En effet, il a été confirmé à son sujet une multitude de choses étonnantes et surprenantes aussi bien dans le *qada'* c'est-à-dire lorsqu'il prononçait les sentences entre les parties adverses, que dans la jurisprudence, ce qui témoigne de son haut degré et de son intelligence.



---

## Un sage conseil

Parmi cela, il a été rapporté qu'un homme était venu à lui. Il lui a dit : « *Imam, j'ai enterré de l'argent il y a longtemps mais j'ai oublié l'endroit où je l'ai enterré.* »

C'est alors que l'Imam lui a dit « *Va et passe toute la nuit en prières jusqu'au matin, tu te rappelleras si Allah le veut où tu as enterré cet argent.* » L'homme a fait ce qu'il lui avait dit et avant même que ne s'écoule le premier quart de la nuit, il s'est souvenu de l'endroit où il avait enterré son argent. Il est alors parti voir l'Imam [Abou Hanifah](#) et lui a raconté cela. [Abou Hanifah](#) lui a dit : « *Je savais que le chaytan –le diable– ne te laisserait pas passer toute la nuit à faire des prières. Maintenant, si tu passais le restant de la nuit en prières pour remercier Allah ?* »

## Sa piété

L'Imam [Abou Hanifah](#), que Allah l'agrée, était un homme ascète, ayant la crainte de Allah, pieux, ayant beaucoup de crainte et d'humilité à l'égard de Allah et qui invoquait en permanence Allah *ta^ala*. [Ibnou Khillikan](#) a rapporté dans son livre *Wafayatou I-'A^yan* d'après [Açad](#) fils de *^Amr* qu'il a dit : « *Abou Hanifah récitait tout le Qour'an dans un seul cycle de prière (rak^ah). Et on l'entendait pleurer pendant la nuit au point que ses voisins compatissaient avec lui. On a retenu de lui qu'il a récité sept mille fois le Qour'an du début jusqu'à la fin dans l'endroit où il est mort.* »

## Un de ses prodiges

[Yazid Ibnou I-Koumayt](#) a dit : « *Abou Hanifah était de ceux qui avait une intense crainte de Allah dans leur cœur.* » Il raconte « *Un soir, ^Aliyy Ibnou I-Houçayn, a récité durant la prière du ^icha' la sourate Az-Zalzalah alors qu'Abou Hanifah était derrière lui dans l'assemblée de prière. Lorsqu'il termina la prière et que les gens étaient partis, j'ai dirigé mon regard vers Abou Hanifah et il était encore assis, il méditait et il soupirait. Lorsque je suis sorti, j'ai laissé la chandelle*

---

contenant un tout petit peu d'huile. Elle était proche de l'extinction. Je suis revenu après la levée de l'aube et Abou Hanifah était debout. Il tenait sa barbe et disait : "Ô Toi Qui rétribue pour un grain de bien par du bien, ô Toi Qui rétribue pour un grain de mal par du mal, évite à Ton esclave An-Nou<sup>^</sup>man le feu de l'enfer et le mal qui rapproche du feu de l'enfer et accorde lui une part dans Ta large miséricorde." Yazid a dit : "J'ai fait l'appel à la prière et la chandelle était toujours allumée." –c'est-à-dire que la veille il l'avait laissée proche de l'extinction et le lendemain, elle brillait plus intensément– Lorsque je suis entré, il m'a dit : "Garde pour toi ce que tu as vu !" –en effet, ceci était un prodige que Allah a accordé à l'imam Abou Hanifah et il ne voulait pas être dévoilé– Et il a accompli deux rak<sup>^</sup>ah –c'est-à-dire une prière surérogatoire de deux cycles–, puis il s'est assis jusqu'à ce que je fasse l'appel à la prière. Il s'est levé et a fait la prière avec nous, la prière du matin avec le woudou<sup>^</sup> du début de la nuit. »

Le Calife Al-Mansour avait voulu élever Abou Hanifah au rang de juge et Abou Hanifah lui avait répondu : « Crains Allah et ne confie ta sécurité qu'à quelqu'un qui craint Allah car par Allah je ne suis pas préservé de la satisfaction alors comment serais-je préservé de la colère ? Je ne conviens pas pour cela. » Al-Mansour avait dit : « tu mens, c'est toi qui conviens pour cela. » Alors il avait répondu : « Ainsi tu as jugé en ma faveur contre toi-même, comment élèveras-tu au rang de juge quelqu'un de menteur ? »

Yazid fils de <sup>^</sup>Amr fils de Houbayrah Al-Fazzariyy, un émir, avait voulu qu'il soit juge à Koufa au temps de Marwan Ibnou I-Hakam mais il avait refusé. Il l'avait donc frappé de cent dix coups de fouet à raison de dix coup par jour, mais lorsqu'il avait constaté son obstination à refuser d'être juge, il avait fini par le relâcher.

## Haroun Ar-Rachid témoigne en faveur de Abou Hanifah

Abou Youçouf Al-Qadi, que Allah lui fasse miséricorde, a grandi orphelin – dans la loi de l'Islam, l'orphelin est l'enfant qui n'a pas atteint l'âge de la puberté et dont le père est décédé– et fut le compagnon de Abou Hanifah, il a appris auprès de lui. Il demeura longtemps auprès de Abou Hanifah sans

---

occuper d'apprendre un métier grâce auquel il puisse vivre. C'est alors que la mère de Abou Youçouf était venue auprès de Abou Hanifah et s'en était plainte en le blâmant. Elle avait dit : « *Il est la prunelle de mes yeux.* » Abou Hanifah avait répondu à la mère de Abou Youçouf : « *Réjouis ton cœur, il est en train d'apprendre comment manger du faloudhaj –c'est une sorte de plat sucré très raffiné– à l'huile de pistache.* » Effectivement, lorsqu'il eut grandi, il est devenu le Qadi des qadi et mangeait auprès de Haroun Ar-Rachid qui était l'Émir des musulmans. On avait rapporté à Ar-Rachid cet événement et il avait dit : « *Abou Hanifah voit grâce à une lumière que Allah lui accorde* », c'est-à-dire qu'il a eu un dévoilement (*kachf*), Allah le lui a fait savoir.

## *La science et la forte capacité de riposte de l'Imam Abou Hanifah*

Abou Hanifah était la référence des savants sunnites –les savants de *Ahlou s-Sounnah*–, le plus réputé d'entre eux pour répliquer aux gens qui suivent leurs passions et plus particulièrement les *mou<sup>^</sup>tazilah*. Ach-Chafi<sup>^</sup>yy a dit : « *Celui qui veut approfondir ses connaissances dans la jurisprudence sera comme un enfant par rapport à Abou Hanifah.* »

### *Ses répliques contre les détracteurs de l'Islam*

L'Imam Abou Hanifah, que Allah l'agrée, était un *moujtahid* absolu, qui avait une forte capacité de riposte et d'argumentation. À son époque, il était le défenseur de la *Sounnah* contre l'égarément des *mou<sup>^</sup>tazilah* –un groupe se réclamant de l'Islam qui a innové dans la croyance en disant notamment que Dieu aurait créé les humains en leur donnant le pouvoir de créer leurs actes et que suite à cela Dieu n'aurait plus eu de pouvoir sur eux–. Une à une, il avait recherché leurs assemblées dans le pays pour débattre

---

---

avec eux et leur répliquer avec l'argument décisif qui les faisait taire. Il avait montré l'infondé de leurs prétentions et révélé leurs supercheries.

## *Sa maîtrise de la science du Tawhid*

Il avait atteint un degré tel dans la science du *Tawhid* qu'il est devenu la référence auprès des gens, le soutien de *Ahlou s-Sounnah* et le plus connu dans la riposte contre les gens de l'égarement, particulièrement les *mou^tazilah*.

La science du *Tawhid*, c'est la science de la croyance en l'unicité. Cette science concerne la connaissance des attributs qui sont obligatoires au sujet de *Allah*, des attributs qui sont impossibles à Son sujet et de ce qui est possible à Son sujet *ta^ala*. C'est une science louable. L'imam *Abou Hanifah* était parmi les gens de son époque, celui qui s'en préoccupait le plus. Ses deux livres *Al-Fighou l-Akbar* et *Al-Fighou l-Absat* sont une preuve claire qu'il maîtrisait la science du *Tawhid* par le biais des preuves selon la raison et selon les textes qu'il avait réunies conformément à la voie sunnite –la voie de *Ahlou s-Sounnah wal-Jama^ah*–.

## *Ceux qui ont fait ses éloges*

L'auteur du livre *At-Tabssiratou l-Baghdadiyyah* a rapporté de l'imam *Abou ^Abdi l-Lah As-Saymariyy* que l'imam *Abou Hanifah* était le spécialiste de la science du *Kalam* de cette communauté dans son époque ainsi que le spécialiste de référence dans la jurisprudence, c'est-à-dire dans le licite et l'interdit.

*Al-Khatib* a rapporté dans son livre *Tarikh Baghdad* sur l'Histoire de Bagdad, d'après *Harmalah Ibnou Yahya* d'après *Ach-Chafi^iyy* qu'il a dit : « *Celui qui veut approfondir ses connaissances dans la jurisprudence sera comme un enfant par rapport à Abou Hanifah.* »

Il a été rapporté également de *Ach-Chafi^iyy* qu'on a dit à *Malik* que *Allah* l'a agréé : « *Est-ce que tu as rencontré l'Imam Abou Hanifah ?* » Il a dit : « *Oui, et j'ai vu un homme qui, s'il te disait qu'il transformerait ce*

---

*pilier en or, par la puissance de ses arguments il saurait t'en convaincre.* » –C'est une métaphore arabe qui montre la force de ses démonstrations et cela ne veut pas dire qu'il aurait menti–.

*Al-Khatib* a également dit dans *Tarikh Baghdad* que *Abou Hanifah* a vu dans le rêve comme s'il creusait la tombe du Messager de *Allah* ﷺ. Il a fait interroger *Ibnou Sirin* au sujet de ce rêve. –*Ibnou Sirin* est un savant et un saint à qui Dieu a donné la science de l'interprétation des rêves– Il a dit : « *Celui qui a vu ce rêve va faire jaillir une connaissance à laquelle personne n'était parvenu avant lui.* »

## *La croyance de l'Imam Abou Hanifah*

*Abou Hanifah* qui a fondé une grande école de jurisprudence, était sur la même croyance que le Prophète ﷺ. Il croyait en l'existence de *Allah* sans endroit, sans comment, sans aucune ressemblance avec les créatures. Et il a œuvré pour propager et défendre cette croyance.

### *Il avait la croyance du Prophète et de ses compagnons*

*Abou Hanifah* que *Allah* l'agrée, était sur la croyance du Prophète ﷺ et de ses compagnons honorables, que l'agrément de *Allah* soit sur eux. Il a en effet rencontré certains d'entre eux et ils lui ont transmis la connaissance. Il était comme les autres Imams du *Salaf* qui étaient sur la croyance du *Tawhid* de l'exemption de *Allah ta^ala* de tout ressemblant, du fait d'être un corps et de l'endroit.

Pour preuve, ce qui est rapporté dans son livre *Al-Fiqhou l-'Absat* lorsqu'il dit :

---

---

(كَانَ اللهُ وَلَا مَكَانَ، كَانَ قَبْلَ أَنْ يَخْلُقَ الْخَلْقَ كَانَ وَلَمْ يَكُنْ أَيْنَ وَلَا خَلْقٌ وَلَا شَيْءٌ وَهُوَ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ)

(*kāna l-Lāhou walā makān, kāna qabla ‘an yakhluqa l-khalq, kāna walam yakoun ‘aynoun walā khalqoun walā chay’, wahouwa khāliqou koulli chay*) ce qui signifie : « *Allāh est de toute éternité et il n’y a pas d’endroit de toute éternité. Allāh existe de toute éternité et il n’y a pas de créature de toute éternité. Il existe de toute éternité et il n’y a pas de "où" –c’est-à-dire d’endroit– de toute éternité, ni de créatures, ni quoi que ce soit et Il est le Créateur de toute chose.* »

L’*Imam Abou Hanifah* a composé cinq livres concernant la science du *Tawhīd* qui constituent encore une référence de nos jours :

1. *Al-Fiqhou l-‘Akbar,*
2. *Al-Fiqhou l-‘Absat,*
3. *Ar-Riḡalah,*
4. *Al-‘Alim wal-Mouta‘allim et*
5. *Al-Wasiyyah.*

## *Au sujet de la non ressemblance absolue du Créateur avec les créatures*

Parmi les paroles précieuses que l’*imam Abou Hanifah* a dites au sujet de l’exemption de *Allāh ta‘alā* de toutes caractéristiques des corps, il y a sa parole dans son livre *Al-Fiqhou l-‘Akbar* :

(والله واحد لا من طريق العدد ولكن من طريق أنه لا شريك له، لم يلد ولم يولد ولم يكن له كفواً أحد، لا جسم ولا عَرَض ولا حَدٌّ له ولا ضد ولا ند ولا مثل، لا يشبه شيئاً من خلقه، ولا يشبهه شيء من خلقه، وهو شيء لا كالأشياء)

---

(wal-Lahou wahidoun la min tariqi l-^adad walakin min tariqi 'annahou la charika lah lam yalid walam youlad walam yakoun lahou koufouwan 'ahad, la jismoun wala ^aradoun wala haddoun lahou wala diddoun wala niddoun wala mithl, la youchbihou chay'an min khalqihj wala youchbihouhou chay'oun min khalqih, wa houwa chay'oun la kal-'achya) ce qui signifie : « *Dieu est unique, non pas dans le sens numérique mais dans le sens qu'il n'a pas d'associé, Il n'engendre pas et n'est pas engendré et Il n'a pas d'équivalent. Il n'est pas un corps, ni une caractéristique d'un corps, Il est donc exempt d'avoir une limite –grande ou petite–, un opposé, un semblable ou un ressemblant. Il n'a pas de ressemblance avec quoi que ce soit dans Sa création et rien de Sa création n'a de ressemblance avec lui. Il existe [Dieu] mais pas comme tout ce qui existe.* ».

Il a dit également :

(أَيُّ شَيْءٍ يَشْبَهُ الْخَالِقِ مَخْلُوقِهِ)

('anna youchbihou l-khaliqou makhloouqah) ce qui signifie : « *Comment serait-il possible que le Créateur ait une ressemblance avec ce qu'il crée ?* »

## Au sujet de l'exemption de l'endroit de Allah

Il a dit également, que Allah l'agrée, dans son livre Al-Fiqhou l-'Absat :

(من قال لا أعرفُ ربِّي في السماء أو في الأرض فقد كفر)

(man qala la 'a^rifou rabbj fi s-sama'i 'aw fi-l-'arq faqad kafar) ce qui signifie : « *Si quelqu'un dit : "Je ne sais pas si mon Seigneur est au ciel ou sur terre, il est devenu mécréant.* » Ainsi, celui qui attribue à Allah la localisation et l'endroit en disant : " Je ne sais pas si Son endroit est le ciel ou la terre" n'est pas musulman.

---

---

## Au sujet de la parole de Dieu

*Abou Hanifah* était de ceux qui exemptaient *Allah* de la voix, des lettres et de la langue. Il a en effet précisé que la parole de *Allah* qui est Son attribut propre à Son Être de toute éternité, exempt de début et de fin, n'est pas composée de lettres et n'est pas une voix. Il a dit dans son livre *Al-Fiqhou l-'Absaf* ce qui suit :

(والله يتكلم بكلام لا يشبه كلامنا نحن نتكلم بالآلات من المخارج والحروف والله متكلم بلا آله ولا حرفٍ، فصفاة غير مخلوقة ولا مُحدثة، والتغير والاختلاف في الأحوال يحدث في المخلوقين، ومن قال إنها مُحدثة أو مخلوقة أو توقف أو شك فهو كافر)

(*wal-Lahou yatakallamou bikalamin la youchbihou kalamana nahnou natakallamou bil-'alati mina makhariji wal-houroufi wal-Lahou moutakallimoun bila 'alatin wala harf*) ce qui signifie : « *Dieu parle d'une parole qui n'est pas comme la nôtre, nous parlons par le moyen d'organes à partir de points de prononciation et de lettres mais Dieu parle sans organe ni lettre. Ses attributs ne sont pas créés, ni entrés en existence. Le changement et la modification des états ont lieu pour les créatures et si quelqu'un croit que les attributs de Allah sont entrés en existence ou qu'ils sont créés ou s'abstient en ne voulant pas se prononcer ou en doute, il n'est pas musulman.* »

## Au sujet de la vision de Allah dans l'au-delà

L'imam de l'école hanafite, qui est l'un des savants du *Salaf* les plus réputés a dit :

(والله تعالى يُرى في الآخرة ويراه المؤمنون وهم في الجنة يأعين رؤوسهم بلا تشبيه ولا كميّة ولا يكون بينه وبين خلقه مسافة)



---

(wal-Lahou ta^ala youra fi l-akhirah, wayarahou l-mou'minouna wahoum fi l-jannah bi 'a^youni rou'oucihim bila tachbihin wala kammiyyah wala yakounou baynahou wabayna khalqihi maçafah) ce qui signifie : « Allah ta^ala sera vu dans l'au-delà, les croyants le verront alors qu'ils seront eux au Paradis, avec les yeux de leur tête, sans aucune ressemblance ni aucune forme, et il n'y aura pas de distance entre Lui et Ses créatures. » Il a cité cela dans son livre Al-Fiqhou l-Akbar.

Il a dit également dans son livre Al-Wasijyah page 4 :

(ولقاء الله تعالى لأهل الجنة بلا كيف ولا تشبيه ولا جهة حق)

(wa liqa'ou l-Lahi ta^ala li 'ahli l-jannati bila kayfin wala tachbihin wala jihatim haqq) ce qui signifie : « La vision de Allah par les gens du Paradis sans comment, sans ressemblance et sans direction, est une vérité. »

## L'Imam Abou Hanifah a interprété des versets non explicites

On trouve dans le Qur'an des versets explicites et des versets non explicites. Certains savants tels que Abou Hanifah ont interprété les versets non explicites, ils leur ont donné un sens conforme à la Sounnah et aux versets explicites.

### L'interprétation globale des versets non explicites

L'imam Abou Hanifah fait partie des successeurs, né en 80 il est mort en 150 de l'Hégire et fait donc partie du Salaf dont le Prophète a fait l'éloge. Il a eu l'immense honneur de voir les compagnons, des gens qui avaient vu et vécu avec notre Prophète bien-aimé, Mouhammad fils de ^Abdou l-Lah.

---

---

Dans le Qur'an honoré figurent :

1. des versets explicites : ce sont les versets qui n'admettent qu'un seul sens du point de vue de la langue, ou encore ceux dont le sens qui est visé a été clairement connu. C'est le cas de la parole de Allah :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

[Ach-Choura / 11] (*layça kamithlihî chay*) ce qui signifie : « *Rien n'est tel que Lui* ».

2. et des versets non explicites : ce qui est non explicite, c'est ce qui admet plusieurs sens selon la langue, et qui nécessite donc une exégèse pour lui donner le sens qui est en conformité avec les ayah explicites. C'est le cas de la parole de Allah :

﴿الرَّحْمَنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَى﴾

[sourat Taha / 5] (*Ar-Rahmanou ^ala l-^archi stawa*)

Les savants tels que Abou Hanifah ont interprété les versets équivoques, ils leur ont donné un sens conforme à la Sounnah et aux versets clairs.

Ainsi, l'imam Abou Hanifah est dans la lignée des savants du Salaf, qui, comme l'ont dit An-Nawawiyy et d'autres préféraient ne pas interpréter en détail mais ils interprétaient globalement, en disant « *sans comment* » et c'est exactement ce que Abou Hanifah a fait. Il a dit clairement que les attributs de Allah sont « *sans comment* » ce qui est totalement différent du fait de dire "on ne sait pas comment."

## Au sujet du yad de Allah

Parmi les précieuses paroles que l'imam Abou Hanifah a dites au sujet de l'exemption de Allah de toute caractéristique des corps, il y a sa parole dans son livre Al-Fiqhou l-'Akbar :

يَدُهُ صِفَتُهُ بَلَا كَيْفَ

---

(*yadouhou sifatouhou bila kayf*) ce qui signifie : « *Son (yad) est un de Ses attributs sans comment.* »

(*Al-yad*) est un attribut de *Allah* sans que ce soit une main c'est-à-dire sans que ce soit un organe. En effet (*al-yad*) est un attribut de *Allah* cité à plusieurs reprises dans le *Qur'an*. Ce qui est visé par l'attribut de Dieu (*al-yad*) n'est pas le sens qui vient communément à l'esprit en arabe pour le mot (*yad*) : la main –l'organe, le membre–. Mais son sens est tel que l'a dit l'imam *Abou Hanifah*, c'est un attribut sans comment, qu'il est impossible de s'imaginer ou se représenter.

## *Au sujet de l'istiwa'*

L'imam *Abou Hanifah* a dit dans le livre *Al-Wasiyyah* :

(نَقَرُ بِأَنَّ اللَّهَ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَى مِنْ غَيْرِ أَنْ يَكُونَ لَهُ حَاجَةٌ إِلَيْهِ وَاسْتِقْرَارٌ عَلَيْهِ وَهُوَ الْحَافِظُ لِلْعَرْشِ وَغَيْرِ الْعَرْشِ مِنْ غَيْرِ احتياج ، فلو كان محتاجًا لما قَدَرَ عَلَى إِيجَادِ الْعَالَمِ وَتَدْيِيرِهِ كَالْمَخْلُوقِ وَلَوْ كَانَ مُحْتَاجًا إِلَى الْجُلُوسِ وَالْقَرَارِ فَقَبْلَ خَلْقِ الْعَرْشِ أَيْنَ كَانَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْ ذَلِكَ عَلْوًا كَبِيرًا)

(*nouqirrou bi 'anna l-Laha ^ala l-^archi stawa min ghayri 'an yakouna lahou hajatoun 'ilayhi wastiqraroun ^alayhi wahouwa l-Hafidhou li l-^archi waghayri l-^archi min ghayri htijayin falaw kana mouhtajan lama qadara ^ala 'ijadi l-^alami watadbirihi kal-makhlouqi walaw kana mouhtajan 'ila l-joulouci wal-qarar faqabla khalqi l-^archi 'ayna kana l-Lahou ta^ala, ta^ala l-Lahou ^an dhalika ^oulouwan kabira*) ce qui signifie : « *Nous reconnaissons –tout comme il a été rapporté dans le Qur'an– que Allah istawa ^ala l-^arch sans qu'il en ait besoin –du trône– ni qu'il s'installe ou de s'établisse dessus, et Il est Al-Hafidh, Celui Qui préserve le Trône et autre que cela sans nécessiter de le faire. Car s'il avait un quelconque besoin, Il ne serait pas tout puissant à faire exister le monde et à prédestiner tout ce qui lui arrive, Il serait comme les créatures. Et s'il avait besoin de s'asseoir (al-joulous) et de s'établir (al-istiqrar), alors avant de créer le Trône, où donc aurait-Il été ?! Allah est exempt de ce que lui attribuent les injustes.* »

---

---

Ainsi l'*istiwa'* de *Allah* cité dans le *Qur'an* dans le verset 5 de *sourat Tahā* n'a pas le sens de la position assise qui vient communément à l'esprit ; c'est un *istiwa'* sans comment.

Cette parole est citée dans le livre *Al-Wasīyyah* de *Abou Hanīfah* authentifié par *Al-Kawthariyy* page 2 et *Moulla ^Aliyy Al-Qari* l'a citée dans le commentaire du livre *Al-Fiqhou l-'Akbar* page 70 au sujet de la parole de l'imam : « *Son yad est un attribut qui est sans comment.* »

## La croyance des savants *hanafites*

Les savants *hanafites* étaient et n'ont jamais cessé d'être sur la croyance du *tanzih*, c'est-à-dire de l'exemption de *Allah* de tout attribut des créatures tel que l'endroit, la direction ou le comment.

### *At-Tahawiyy*

L'imam, le *Hafidh* –spécialiste de la transmission du *hadith*–, le *Faqih* –spécialiste de la jurisprudence– *Abou Ja'far ^Ahmad Ibnou Salamah At-Tahawiyy* le hanafite (mort en 321 de l'Hégire) que *Allah* l'agrée, a dit dans son traité *Al-^Aqidatou t-Tahawiyyah*<sup>1</sup> : « *Allah est exempt des limites, des fins, des côtés, des organes et des membres. Les six directions ne Le délimitent pas, contrairement à toutes les créatures* ».

*At-Tahawiyy* fait partie des savants du *Salaf*. Il a dit au tout début de son Traité de croyance : « *Ceci est l'énoncé de l'exposé de la croyance de Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah* ». C'est-à-dire qu'il

---

<sup>1</sup> *At-Tahawiyy* fait partie des savants du *Salaf*. Il a dit au tout début de son Traité de croyance : « *Ceci est l'énoncé de l'exposé de la croyance de Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah* ». C'est-à-dire qu'il s'agit de la croyance du *Salaf* parmi les compagnons et les *tabi'iy* –les successeurs– et les successeurs des successeurs concernant l'exemption de *Allah* de l'endroit, de la direction et du corps. La parole de *At-Tahawiyy* est extrêmement importante car il fait partie des savants du *hadith* et des savants de la jurisprudence ; c'est un savant *hanafite*. Cette croyance est enseignée partout dans le monde, dans les instituts et les universités islamiques.

---

s'agit de la croyance du *Salaf* parmi les compagnons et les *ṭabiʿiyy* – les successeurs– et les successeurs des successeurs concernant l'exemption de *Allah* de l'endroit, de la direction et du corps. La parole de *At-Tahawiyy* est extrêmement importante car il fait partie des savants du *ḥadīth* et des savants de la jurisprudence ; c'est un savant *ḥanafite*. Cette croyance est enseignée partout dans le monde, dans les instituts et les universités islamiques.

## An-Naṣafiyy

Le *Mouḥaddith Abou Hafṣ Najmou d-Dīn ʿOumar Ibnou Mouḥammad An-Naṣafiyy*, le *ḥanafite* (mort en 537 de l'Hégire), l'auteur du traité de croyance connu sous le nom de *Croyance Naṣafiyyah* a dit <sup>2</sup> : « *Celui qui a fait entrer en existence ce monde, c'est Allah taʿala et Allah n'est pas une substance, Il existe sans comment et sans endroit.* »

## Moulla ʿAliyy Al-Qari

Le *Chaykh Moulla ʿAliyy Al-Qari Al-Ḥanafiy* mort en 1014 de l'Hégire a dit <sup>3</sup> : « *Quant à Son ʿoulouww, taʿala, par rapport à Ses créatures qui est tiré de ce qui est de l'ordre de la parole de Allah taʿala :* »

﴿وَهُوَ الْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِ﴾<sup>4</sup>

(*wa houwa l-Qahirou fawqa ʿibadīh*), il s'agit d'un ʿoulouww –élévation– par le degré et non pas d'une élévation par l'endroit, conformément à ce qui est décrété chez les gens de 'Ahlou s-Sounnah wa l-Jamaʿah ».

---

<sup>2</sup> *Al-ʿAqidatou n-Naṣafiyyah* –comprise dans *Le Recueil des Traités de base Importants–*, p 28

<sup>3</sup> *Commentaire de Al-Fiqhou l-Akbar* après qu'il a terminé le commentaire des *Raḍaʿil* de l'Imam *Abou Ḥanīfah* p 196, 197

<sup>4</sup> *sourat ʿAlī ʿImrān* / 18

---

---

# Le décès du grand savant l'Imam Abou Hanifah

L'Imam Abou Hanifah est décédé en 150 de l'hégire, l'année de la naissance de l'Imam Ach-Chafi'iy. L'imam Malik a été contemporain des Imams Abou Hanifah et Ach-Chafi'iy. Ces trois savants fondèrent trois écoles de jurisprudence encore largement enseignées et pratiquées de nos jours.

## Son décès

Il est décédé en l'an 150 de l'Hégire, l'année même de la naissance de l'Imam Ach-Chafi'iy. Il a été dit « *Une lune est morte et une lune est née* », c'est-à-dire que Abou Hanifah était comparé à une lune par l'éclat de sa science et Ach-Chafi'iy le fut également. Il a été dit qu'il est mort en prison en raison de son refus d'accepter la charge de juge ; mais il a aussi été dit que non. Environ cinquante mille personnes ont fait la prière funéraire en sa faveur et ont suivi son convoi funéraire.

## Se recueillir sur sa tombe

Il a été enterré dans le cimetière de Al-Khayzaran à Bagdad, en Irak, que Allah lui accorde de larges miséricordes.

Le Hafidh Ahmad Ibnou Aliyy Abou Bakr Al-Khatib Al-Baghdadiyy – mort en l'an 462 de l'hégire– dans son livre Tarikh Baghdad sur l'histoire de Bagdad (tome 1 / page 123) avec une bonne chaîne de transmission a dit ce qui suit, d'après ce qu'a rapporté Aliyy Ibnou Maymoun : « *J'ai entendu Ach-Chafi'iy dire : "Je recherche les bénédictions (tabbarouk) par Abou Hanifah et je me rends à sa tombe chaque jour. Si j'ai un besoin, j'accomplis deux cycles de prière (rak'ah) puis je me rends à sa tombe et je demande à Allah ta'ala qu'Il m'accorde la chose dont j'ai besoin et ce, auprès de sa tombe. Après cela mon affaire est rapidement réglée."* »



# L'IMAM *MALIK IBNOU ANAS* L'IMAM DE LA TERRE DE L'ÉMIGRATION

Le grand savant, fondateur de l'une des quatre grandes écoles de jurisprudence, qui a été conservée, réputée et diffusée dans les pays des musulmans. L'Imam *Malik* que *Allah* l'agrée, a composé le premier livre qui rassemble des *hadiths* classés par chapitres en y intégrant les lois de jurisprudence.

## *Sa naissance et sa biographie*

Il est surnommé *Abou ^Abdi l-Lah* et s'appelle *Malik* fils de *Anas* fils de *Malik* fils de *Abou ^Amir Anas* fils de *Al-Harith* fils de *Ghayman Al-'Asbahiy Al-Madaniyy*.

Son ascendance remonte jusqu'à *Ya^rab* fils de *Yachjab* fils de *Qahtan*. Son grand-père s'appelle *Malik* fils de *Anas* et faisait partie des grands successeurs des compagnons, l'un de ceux qui ont porté le corps du Calife *^Outhman Ibnou ^Affan* que *Allah* l'agrée, de nuit jusqu'à sa tombe tout comme cela a été mentionné par *Al-Qouchayriyy*.

---

---

Le père de son grand-père est le compagnon *Abou Malik* qui a participé à toutes les batailles aux côtés du Messager de *Allah ﷺ* mis à part celle de *Badr*.

Quant à la mère de l'Imam *Malik*, que *Allah* l'agrée, elle s'appelle *Al-<sup>^</sup>Aliyah* fille de *Charik* fils de *^Abdou r-Rahman Al-'Asdiyah*.

Les fils de l'Imam *Malik* sont *Yahya*, *Mouhammad* et *Hammad*.

L'Imam *Malik* est le fondateur de l'une des quatre écoles de jurisprudence qui a été conservée, réputée et diffusée dans les pays des musulmans.

L'Imam *Malik* est né à Médine l'Illuminée en l'an 95 de l'hégire. Il a grandi avec beaucoup d'application pour l'apprentissage de la science et le fait de rapporter le *hadith*. Il a pris la science et il l'a rapportée d'un grand nombre de successeurs des compagnons et de successeurs des successeurs des compagnons comptés par centaines, parmi lesquels on mentionne *Nafi<sup>^</sup>* l'esclave affranchi du fils de *^Oumar*. Il y a aussi *Ibnou Chihab Az-Zouhriyy*. Il y a *Abou z-Zinad* et il y a *^A'ichah Bint Sa^d Ibni Abi Waqas*, ou encore *Yahya Ibnou Sa^id Al-'Ansariyy*. Il était, que *Allah* lui fasse miséricorde, l'Imam de la Terre de l'Émigration, Médine. Sa science s'est propagée dans les différentes contrées. Il était réputé dans plusieurs pays et on effectuait des voyages pour venir à lui des différentes régions.

Il enseignait déjà alors qu'il était un jeune homme de dix-sept ans. Il continua à donner des avis de jurisprudence et à enseigner aux gens au point que plusieurs de ses *Chaykh* ont rapporté de lui –c'est-à-dire qu'ils lui avaient donné la science puis il avait appris chez d'autres et leur avait transmis à son tour– : *Mouhammad Ibnou Chihab Az-Zouhriyy*, *Rabi^ah Ibnou 'Abi ^Abdi r-Rahman* le spécialiste de jurisprudence des gens de Médine, *Yahya Ibnou Sa^id Al-'Ansariyy*, *Mouça Ibnou ^Ougbah* ; beaucoup de rapporteurs de *hadith* ont rapporté de lui, au point que le *Qadi ^Iyad* a composé un livre dans lequel il a dénombré mille trois cent noms de ceux qui ont rapporté de l'Imam *Malik*, que *Allah* l'agrée.

Les plus connus d'entre eux étaient *Soufyan Ath-Thawriyy* et encore l'Imam le *Moujtahid Mouhammad Ibnou Idris Ach-Chafi^iyy* et *^Abdou l-Lah Ibnou l-Moubarak*.



---

# La science de l'Imam Malik

Le grand savant, fondateur d'une école de jurisprudence, l'imam Malik, a composé le premier livre qui rassemble des hadiths classés par chapitres en y intégrant les lois de jurisprudence. Cet ouvrage appelé Al-Mouwatta' a nécessité de la part de son auteur quarante ans d'efforts de recherche. L'Imam Ach-Chafi'iy en a dit : « *Il n'est pas paru sur terre, après le livre de Dieu –le Qour'an–, de livre plus authentique que le livre de Malik.* »

## Son livre Al-Mouwatta'

Le mot arabe mouwatta' signifie ce qui est rendu facile. Ce livre de l'Imam Malik nommé Al-Mouwatta' était le premier dans son genre composé de hadiths et de la jurisprudence. L'imam Malik a mis quarante années pour l'écrire. Il comporte beaucoup de chaînes de transmission que les mouhaddith –spécialistes du hadith– ont jugées comme étant les plus fortes des hadith.

Ach-Chafi'iy a dit au sujet de ce livre : « *Il n'est pas paru sur terre, après le livre de Allah –le Qour'an–, de livre plus authentique que le livre de Malik.* »

## Sa science

L'imam Malik, que Allah lui fasse miséricorde, a été interrogé au sujet de l'apprentissage de la science de la religion, il a dit : « *C'est quelque chose de très bien, mais considère d'abord ce dont tu as besoin depuis que tu te lèves jusqu'à ce que tu arrives au soir et c'est à cela que tu as à t'attacher.* » C'est-à-dire qu'il conseille de rechercher d'abord, les sujets de base, les sujets de la science de la religion qui servent dans la vie de tous les jours.

---

---

Que *Allah* lui fasse miséricorde, il était de ceux qui glorifiaient beaucoup la science de la religion, au point de faire le *woudou*, de se coiffer et de se parfumer, lorsqu'il voulait transmettre le *hadith*. Ce qu'il recherchait par la science, c'était l'agrément de Dieu.

## *Sa grande modestie et sa précaution dans la science de la religion*

Il a été rapporté qu'une fois, il a été posé 48 questions à l'imam *Malik*, que *Allah* l'agrée. Il n'a répondu qu'à 6 d'entre elles et pour les autres questions il a dit : « *je ne sais pas*. » Le fait de répondre qu'il ne sait pas, avait pour but d'enseigner aux gens de toujours rechercher l'agrément de *Allah* dans l'enseignement ou l'apprentissage de la science de la religion mais également pour les éduquer sur le chemin de la modestie et de la recherche de l'agrément de *Allah* et leur apprendre à dire « *je ne sais pas* » s'ils sont interrogés alors qu'ils n'ont pas de transmission.

Il faut savoir que s'il avait réfléchi sur ces questions, laissées volontairement sans réponses, il aurait trouvé les réponses. Mais il voulait que les gens comprennent qu'il est important de ne pas s'avancer dans les sujets de religion. Il n'y a pas de honte à dire « *je ne sais pas* », même pour le savant de Médine. Or de nos jours, combien de personnes qui sont très loin du degré de l'illustre savant de Médine, se permettent de répondre à n'importe quelle question de religion, pour ne pas paraître ignorant d'un sujet de la religion !

L'imam *Ahmad* a rapporté de *Ach-Chafi'iy*, d'après l'imam *Malik*, d'après *Mouhammad Ibnou 'Ajjan* –le *chaykh* de l'imam *Malik*– qui a dit :

(أذا أغفل العالم لا أدري فقد أصيبت مقاتله)

ce qui signifie : « *Si le savant omet la parole « je ne sais pas », il s'est exposé à ce qui le mène à sa perte.* »

Celui qui donne un avis de jurisprudence si c'est un *moujtahid*, il donne donc cet avis selon son *'ijtihad*, son effort d'extraction des Lois. Par contre, s'il n'est pas *moujtahid*, il n'a pas à donner d'avis de jurisprudence sauf s'il se base sur l'avis de jurisprudence d'un Imam

---

*moujtahid*. Cet avis est soit mentionné dans un texte de cet Imam ou un avis qui a été extrait par les savants de son école à partir d'un texte de cet imam *moujtahid*.

Ainsi, si la personne a été interrogée sur un jugement dont elle n'a pas de science qu'elle n'oublie pas et ne passe pas à côté de la parole : « *je ne sais pas* ».

Il a été rapporté de notre maître *^Aliyy* qu'étant interrogé au sujet de quelque chose il a dit :

(وَأَبْرَدَهَا عَلَى الْكَيْدِ أَنْ أَسْأَلَ عَنْ شَيْءٍ لَا أَعْلَمُ لِي بِهِ فَأَقُولُ لَا أَدْرِي)

[rapporté par le *Hafidh Al-^Asqalaniyy* dans son *Takhrij* de l'original du *Moukhtaṣar* de *Ibnou l-Hajib*] (*wabardaha ^ala l-kabidi ^an ^ous'ala ^an chay'in la ^ilma li bihi fa'aqoula la ^adri*) ce qui signifie : « *Quel allègement que d'être interrogé au sujet d'une chose dont je n'ai pas connaissance et de répondre : "je ne sais pas"* »

## La réputation de l'Imam Malik

L'Imam *Ach-Chafi'iy*, que *Allah* l'agrée, a dit au sujet de l'Imam *Malik* : « *Lorsque les savants sont cités, Malik est comme une étoile parmi eux* » c'est-à-dire qu'il en est la référence. Et selon *Yahya Ibnou Sa^id Al-Qattan* : « *Malik est l'Emir des croyants dans le hadith.* » Quant à *Ibnou Sa^id*, il a dit : « *Malik était digne de confiance, il était honnête, il était sûr, il était très précautionneux, spécialiste de jurisprudence, il était savant, il était de ceux qui avaient de forts arguments.* »

### *Parmi ce qui est rapporté de lui*

Beaucoup de savants des successeurs des compagnons ont dit que l'Imam *Malik* que *Allah* l'agrée est celui que le Prophète ﷺ a visé par son *hadith* dans lequel il avait annoncé la bonne nouvelle :

---

---

((يُوشِكُ أَنْ يَضْرِبَ النَّاسُ أَكْبَادَ الْإِبِلِ فَلَا يَجِدُونَ أَعْلَمَ مِنْ عَالِمِ الْمَدِينَةِ))

(*youchakou 'an yadriba n-naçou 'akbada l-'ibili fala yajidouna 'a^lama min ^alimi l-madīnah*) ce qui signifie : « **Il arrivera Bientôt un temps où les gens vont effectuer des voyages et ils ne trouveront pas qui a plus de science que le savant de Médine** ».

Ainsi, plusieurs savants ont dit que le savant de Médine cité dans ce *hadith*, c'est l'Imam *Malik*.

## *Il prenait exemple sur les meilleurs*

L'Imam *Malik Ibnou Anas*, que *Allah* l'agrée, était de ceux qui glorifiaient le Prophète ﷺ et qui le respectaient énormément.

*Mouṣab* fils de *Abdou l-Lah*, a dit : « *Lorsqu'on mentionnait le Prophète auprès de Malik, la couleur de son visage changeait et il se penchait par humilité.* » au point que cela devenait éprouvant pour son assistance. On l'interrogea un jour à ce sujet, il avait répondu : « *Si vous aviez vu ce que j'ai vu, vous n'auriez pas renié ce que je fais. Je voyais par le passé Mouhammad Ibnou l-Moukadir, qui était le maître des spécialistes de récitation. Pas une seule question sur un hadith ne lui était posée sans qu'il se mette à pleurer jusqu'à ce que nous le laissions par miséricorde. Je voyais Ja'far Ibnou Mouhammad qui avait pour habitude de sourire, mais lorsqu'on mentionnait le nom du Prophète en sa présence, son visage devenait pâle et je ne l'ai jamais vu rapporter les paroles du Messager de Allah sans avoir les petites ablutions (al-woudou'). J'ai été chez lui plusieurs fois et je ne le voyais que dans une de ces situations : il était en train de faire la prière, ou il se taisait, ou il récitait le Qur'an. Il ne parlait pas de ce qui ne le concernait pas et il était de ceux qui étaient savants, qui s'adonnaient aux actes d'adorations et qui craignaient Allah ^azza wajall.* »

---

## Recommandations de l'Imam Malik au calife Haroun Ar-Rachid

Il a été rapporté que le calife Haroun Ar-Rachid s'était rendu à Médine l'Illuminée. Il lui était parvenu que l'Imam Malik enseignait son livre Al-Mouwatta', il le transmettait aux gens. Haroun Ar-Rachid avait alors envoyé son ministre Al-Barmakiyy passer le salam à l'imam Malik. Il lui a demandé de lui dire de venir auprès du calife afin qu'il lui lise son livre Al-Mouwatta'.

Al-Barmakiyy était donc passé voir l'Imam Malik et lui a transmis le message du calife Haroun Ar-Rachid. C'est alors que l'Imam Malik, que Allah l'agrée, lui a dit : « *Passe le salam à l'Emir des croyants et dis-lui que la science, on vient la chercher et ce n'est pas elle qui vient à nous.* »

Ar-Rachid est alors parti chez l'Imam Malik. Il s'est adossé contre le mur et l'Imam Malik lui a dit : « *Ô Emir des croyants, c'est un signe de glorification du Messager de Allah que de glorifier la science.* » En effet, se tenir correctement pendant une assemblée de science de la religion est signe de respect à son égard.

Cet acte de la part de l'Imam Malik n'était pas un signe d'orgueil vis à vis du Calife mais c'était pour un intérêt légal, à savoir de montrer le mérite de la science et des savants et d'enseigner aux gens qu'ils soient des gouverneurs ou des gouvernés le respect de la science et sa glorification. À noter que l'Imam Malik, que Allah l'agrée, était de ceux de son époque parmi les plus modestes et les plus doux.

## Son grand respect pour le hadith

L'Imam Malik Ibnou Anas était de ceux qui honoraient tellement la science que lorsqu'il voulait transmettre le hadith du Prophète ﷺ, il faisait auparavant le woudou'. Il accomplissait ensuite deux rak'ah – cycles de prière– surérogatoires et il s'asseyait bien droit à l'endroit où il se tenait. Il coiffait sa barbe, il se parfumait et il prenait une position assise droite qui inspire le respect puis il se mettait à rapporter le hadith du Prophète.

---

---

Lorsque les gens venaient chez l'Imam *Malik*, on leur disait : Le *Chaykh* vous demande : « *Est ce que vous voulez aujourd'hui apprendre le hadith ou bien les questions de jurisprudence ?* »

S'ils répondaient : les questions, il sortait à eux. Mais s'ils lui disaient le *hadith*, il rentrait dans l'endroit où il faisait le *woudou'*, faisait le *woudou'* et se parfumait. Il mettait ensuite des habits neufs et un turban, ainsi que son écharpe verte et sa cape. On lui sortait une estrade, il s'asseyait dessus avec la crainte de *Allah* présente dans son cœur et on faisait brûler de l'encens –du bois d'agar, en arabe *oud*– jusqu'à ce qu'il finisse de rapporter le *hadith* du Messager de *Allah* ﷺ. L'Imam *Malik*, que *Allah* lui fasse miséricorde, ne s'asseyait sur cette estrade que lorsqu'il rapportait le *hadith* du Messager de *Allah* ﷺ. On l'a interrogé à ce sujet et la raison de cela, il a répondu : « *J'aime glorifier le hadith du Messager de Allah ﷺ, et je ne cite le hadith qu'en ayant fait mon woudou' et en étant bien assis.* »

## Son éloge

*Ad-Darawardiyy*, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit : « *J'ai vu dans le rêve que j'étais entré dans la mosquée du Messager de Allah ﷺ et j'ai vu le Prophète <sup>alayhi s-salaṭou was-salam</sup> exhorter les gens. C'est alors que Malik est entré et lorsque le Prophète ﷺ a vu Malik venir, il lui a dit ce qui signifie : "Approche, approche-toi de moi". Malik s'est rapproché jusqu'à être près de lui et le Prophète ﷺ a alors enlevé la bague de son doigt et l'a passée à l'auriculaire de Malik, que Allah l'agrée.* » *Ad-Darawardiyy* qui a fait ce rêve a dit : « *J'ai interprété cela par la science.* »

Les savants prenaient pour modèle *Malik* dans sa science et les gouverneurs recherchaient ses avis et s'enrichissaient par eux. En effet, le fait de côtoyer un grand savant permet d'élargir les horizons, les compréhensions et autres facultés. Ainsi la personne va être en quelque sorte éclairée, les avis de ce grand imam permettaient à ces élèves de mieux comprendre les questions relatives à la religion et autre que cela.

---

Les gens du commun suivaient sa parole. Il ordonnait et les gens obéissaient à son ordre sans qu'il ait le pouvoir. L'Imam *Ibnou Hibban* a dit dans son livre *Ath-Thiqat* : « *Malik a été le premier à avoir sélectionné les gens parmi les spécialistes de jurisprudence de Médine et il s'est détourné de ceux qui n'étaient pas dignes de confiance dans le hadith. Il n'a rapporté que des hadith qui étaient de degré sûr (sahih). Il rapportait exclusivement de quelqu'un digne de confiance qui a la science, qui s'attache à la religion, qui a le mérite et qui s'applique dans les actes d'adorations.* »

Par ailleurs, les paroles des savants qui lui sont contemporains nous ont amené à déduire son extrême insistance et sa grande précaution dans la religion, que *Allah* l'agrée. Et les savants sont plus à même de juger la valeur des autres savants. Ainsi l'Imam *Ach-Chafi'yy*, que *Allah* l'agrée, a dit de lui : « *Lorsque les savants sont cités, Malik est comme une étoile parmi eux* » c'est-à-dire qu'il en est la référence.

*Yahya Ibnou Sa'ïd Al-Qattan* a dit : « *Malik est l'Emir des croyants dans le hadith* » et *Ibnou Sa'ïd* a dit également : « *Malik était digne de confiance, il était honnête, il était sûr, il était très précautionneux, spécialiste de jurisprudence, il était savant, il était de ceux qui avaient les forts arguments.* »

## La croyance de l'Imam Malik

L'Imam *Malik*, que *Allah* l'agrée, était de ceux qui s'attachaient à la *Sounnah* –la voie prophétique pure–, celle sur laquelle était le Prophète ﷺ. Sa croyance était celle des compagnons honorables et de la famille pure du Prophète. C'est lui qui a énoncé cette loi de grande valeur : « *On ne dit pas kayf –comment ?– au sujet du Créateur. Et kayfa –demander comment ?– au sujet de *Allah* est impossible. Donc, *Allah* est exempt du comment.* »

---

---

## L'honneur d'être médinois

L'Imam *Malik* est né à Médine l'illuminée et a appris la jurisprudence auprès des savants de cette ville. Cela lui a permis de gagner en connaissance au sujet de la croyance pure du Prophète et de l'état des gens de la ville vers laquelle le Prophète avait émigré.

Ainsi, l'Imam *Malik* croyait en l'exemption de *Allah* de toute ressemblance avec Ses créatures, en Son exemption de l'endroit, de la forme, de l'image, du mouvement, du déplacement et du changement.

## Il a interprété le hadith équivoque de la descente (*an-nouzoul*)

Il a été confirmé que l'Imam *Malik*, tout comme l'Imam *Abou Hanifah* avant lui, a interprété par un autre sens que le sens apparent les *hadith* rapportés au sujet de Dieu qui ne sont pas explicites et dont le sens apparent laisse suggérer le corps, le mouvement, le déplacement et l'immobilité.

Ainsi il a été rapporté de l'Imam *Malik* l'interprétation par un autre sens que le sens apparent du *hadith* du *nouzoul* -la descente- :

((يَنْزِلُ رَبُّنَا كُلَّ لَيْلَةٍ إِلَى السَّمَاءِ الدُّنْيَا فَيَقُولُ هَلْ مِنْ دَاعٍ فَأَسْتَجِيبُ لَهُ))

(*yan'zilou Rabbouna koulla laylatin 'ila s-sama'i d-dounya fayagoul hal min da'in fa'astajibou lah*) où il est question d'une descente chaque nuit vers le ciel de cette terre et d'une parole : *quiconque est en train d'évoquer Allah sera exaucé.*

En effet, l'Imam *Malik* a dit : « *Il s'agit de la descente de la miséricorde de Dieu et non pas d'un déplacement de Dieu d'un endroit à un autre.* »

Le *hadith* du *nouzoul* signifie donc que les manifestations de la miséricorde de Dieu deviennent plus nombreuses au dernier tiers de la nuit par le fait d'exaucer l'invocation et d'accepter le repentir. C'est la signification correcte de ce *hadith*. Ceux qui en ont compris d'après



---

le sens qui vient communément à l'esprit que Dieu se déplacerait d'un endroit à un autre se sont égarés.

*Al-Bayhaqiy* a rapporté, avec sa chaîne de transmission, que lorsque *Al-'Awza'iy*, *Malik*, *Soufyān Ath-Thawriyy* et *Al-Layth Ibnou Sa'ad* avaient été interrogés au sujet de ces *ḥadīth* équivoques, ils avaient répondu :

أَمْرُوهَا كَمَا جَاءَتْ بِلاَ كَيْفِيَّةٍ

(*'amirrouha kama ja'at bila kayfiyyah*) c'est-à-dire ne comprenez pas de ces *ḥadīth* le sens du comment (*kayfiyyah*) au sujet de *Allah*. *Al-Bayhaqiy* a mentionné cela dans son livre *Al-'Asma'ou was-Sifat*.

## *Il a expliqué l'istiwa' de Allah*

Il a été confirmé au sujet de l'Imam *Malik* ce qu'a rapporté *Al-Bayhaqiy* par l'intermédiaire de *Abdou I-Lah Ibnou Wahb* qui a dit : « Nous étions auprès de *Malik*. C'est alors qu'un homme est entré et a dit : "Ô *Abou 'Abdi I-Lah* –c'est le surnom de l'Imam *Malik*–, *Ar-Rahmanou 'ala I-archi stawa*, comment cela (*kayfa stawa*) ?" »

Alors *Malik* a marqué un moment de silence et s'est mis à transpirer puis il a relevé la tête et a dit :

(الرحمنُ على العرشِ استوى كما وُصِفَ نفسه ولا يُقالُ له كيفَ وكيفَ عنه

مرفوع)

(*Ar-Rahmanou 'ala I-archi stawa kama wasafa nafsah wala youqalou lahou kayf wakayfa 'anhou marfou'*) ce qui signifie : « *Ar-Rahmanou 'ala I-archi stawa* comme *Allah* nous l'a appris. On ne dit pas *kayf* –comment ?– au sujet du Créateur. Et demander comment (*kayf*) au sujet de *Allah* est impossible. » –c'est-à-dire que *Allah* en est exempt–.

Puis, il lui a dit : "Je vois que tu es un mauvais innovateur, faites-le sortir." »

La parole de *Malik* (*wakayfa 'anhou marfou'*) « demander comment au sujet de *Allah* est impossible », signifie que l'*istiwa'* de *Allah* n'est pas un établissement car l'établissement est un comment. On ne dit pas que *Allah* est installé car l'installation est un comment. On ne dit

---

---

pas que *Allah* est assis parce que la position assise est un comment. On dit *'istawa* comme cela est parvenu en arabe dans le *Qur'an* et on ajoute : sans comment, c'est-à-dire que ce n'est pas un établissement ni une installation ni une position assise et ce n'est pas comme l'*'istiwa'* des créatures. Cela est la signification de la parole de l'Imam *Malik*.

C'est ce qu'on appelle une interprétation globale (*ta'wil 'ijmaliiyy*) c'est-à-dire nier au sujet du Créateur ce qui est impossible à Son sujet sans pour autant préciser un sens parmi les sens possibles dans la langue arabe et qui sont dignes du Créateur.

*Al-Bayhaqiyy* a rapporté une autre version par l'intermédiaire de *Yahya Ibnou Yahya* –un élève de *Malik*– d'après l'Imam *Malik* à savoir sa parole :

(الإستواء غير مجهول)

(*al-'istiwa' ghayrou majhoul*) qui signifie : « *L'istiwa' n'est pas inconnu.* »

C'est-à-dire que c'est un terme qui a été rapporté dans le *Qur'an* c'est cela la signification de *ghayrou majhoul*. C'est-à-dire que l'*'istiwa'* au sujet du Créateur est mentionné dans le *Qur'an*. Il y a une *'ayah* à ce sujet :

﴿الرحمنُ على العرشِ استوى﴾

[*sourat Taha* / 5] (*Ar-Rahmanou ^ala l-^archi-stawa*).

Et la parole de l'Imam *Malik* :

(والكيف غير معقول)

(*wa l-kayfou ghayrou ma^qoul*) signifie : « *Le comment est inconcevable, il est impossible selon la raison au sujet de Allah.* »

L'Imam *Abou Hanifah* a interprété ce verset dans le même sens.

---

## Qu'est-ce que le comment (al-kayf) ?

Le comment, c'est tout ce qui fait partie des caractéristiques des créatures, comme le mouvement ou l'immobilité. Tout cela est impossible au sujet du Créateur. On ne dit pas que le Créateur est en mouvement et on ne dit pas qu'Il est immobile parce que le mouvement et l'immobilité sont des caractéristiques des corps et *Allah* n'est pas un corps. Dieu n'est pas concerné par le mouvement et Il n'est pas concerné par l'immobilité. C'est pour cela que les musulmans disent que *Allah* n'est pas concerné par le comment.

Donc le comment, *Allah* en est exempt.

Au sujet de l'*istiwa'*, comme la position assise est un comment, elle est inconcevable au sujet de *Allah*. La position assise ou l'établissement sont inconcevables au sujet du Créateur parce que la position assise fait partie des caractéristiques des créatures. En effet, la position assise n'est concevable et n'est valable que pour celui qui est composé de parties qui a une partie supérieure et une partie inférieure mais *Allah ta'ala* est exempt de tout cela.

Quant à la version où certains ont prétendu que l'Imam *Malik* aurait dit (*wal-kayfou majhoul*) c'est-à-dire que le comment serait inconnu, cette version n'est pas fiable (*sahih*), elle n'a été validée de la part d'aucun savant des trois premiers siècles (*salaḥ*) et elle n'a pas été confirmée de *Malik* ni d'aucun autre Imam en tant que version – seulement en tant que on-dit, rapportés par *Al-Bayhaqiy* avec le terme (*qil*) de non confirmation–.

À son époque, il a été dit : « *Y a-t-il des gens pour émettre des avis de jurisprudence alors qu'il y a Malik à Médine !* »

---

---

# La croyance des savants malikites

Les savants *Malikites* étaient et n'ont jamais cessé d'être sur la croyance du *tanzih*, c'est-à-dire de l'exemption de *Allah* de tout attribut des créatures tel que l'endroit, la direction ou le comment.

## *Al-Baqil-laniyy*

Le *Qadi Abou Bakr Mouhammad Al-Baqil-laniyy Al-Malikiyy Al-'Ach'ariyy* (mort en 403 de l'Hégire) a dit <sup>5</sup> : « *Nous ne disons pas que le Trône est un lieu d'établissement ou un endroit pour Allah car Allah ta^ala existe de toute éternité alors qu'il n'y a pas d'endroit de toute éternité. Lorsque les endroits ont été créés par Lui, Il n'a pas changé par rapport à ce qu'Il est de toute éternité* ».

*Al-Baqil-laniyy* a dit également <sup>6</sup> : « *Il est un devoir de savoir que le Seigneur ta^ala est exempt de tout ce qui indique l'entrée en existence ou un quelconque défaut. Ainsi, Il est exempt, ta^ala, de la caractérisation par les directions, d'être qualifié par les caractéristiques de ce qui entre en existence, Il n'est pas caractérisé non plus par le changement et le déplacement, ni la position debout, ni la position assise en raison de Sa parole ta^ala* :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾ <sup>7</sup>

(*layça kamithlihî chay*) qui signifie : « **Rien n'est tel que Lui** » et en raison de Sa parole :

﴿وَلَمْ يَكُنْ لَهُ كُفُوًا أَحَدٌ﴾ <sup>8</sup>

---

<sup>5</sup> *Al-'Insaf fîma yajibou-^tiqadouhou wa la yajouzou I-Jahlou bih* p 65

<sup>6</sup> même référence p 64

<sup>7</sup> *sourat Ach-Choura* / 11

<sup>8</sup> *sourat Al-'Ikhlas* / 4

---

(wa lam yakoun lahou koufouwan 'ahad) qui signifie : « **Il n'a point d'équivalent** ». Car les attributs précédemment cités indiquent l'entrée en existence et Allah ta'ala est exempt de tout cela ».

## Ibnou Battal

Le *tanzih* est également la croyance de l'Imam, le *Chaykh* des *Mouhaddith* *Abou ^Abdi l-Lah Mouhammad Ibnou 'Isma^il Al-Boukhariyy* (mort en 256 de l'Hégire) l'auteur du fameux *Sahih*. Ceux qui ont fait les commentaires de son *Sahih* ont compris que *Al-Boukhariyy* exemptait *Allah* de l'endroit et de la direction.

Ainsi le *Chaykh ^Aliyy Ibnou Khalaf* le *Malikite* réputé sous le surnom de *Ibnou Battal*, l'un des commentateurs du *Sahih* de *Al-Boukhariyy*, (décédé en 449 de l'Hégire) a dit<sup>9</sup> : « *L'objectif de Al-Boukhariyy dans ce chapitre, c'est de répliquer aux Jahmites qui ont attribué le corps à Allah en s'attachant à ces sens apparents alors qu'il a été authentifié que Allah n'est pas un corps. Il n'a donc pas besoin d'un endroit où s'établir, Il existe de toute éternité alors qu'il n'y a pas d'endroit de toute éternité* ».

## Al-Qour'toubiyy

Le *Moufassir* –l'exégète– *Mouhammad Ibnou Ahmad Al-'Ansariyy Al-Qour'toubiyy* le *Malikite* (mort en 671 de l'Hégire) a dit<sup>10</sup> : « *Par Al-'Aliyy, on vise ^oulouwwou l-gadr wal-manzilah* –l'élévation par le mérite et l'éminence– et non pas ^oulouwwou l-makan –l'élévation par l'endroit– car *Allah* est exempt de la localisation ».

*Al-Qour'toubiyy* a dit également<sup>11</sup> : « *La signification de :*

﴿فَوْقَ عِبَادِهِ﴾<sup>12</sup>

---

<sup>9</sup> *Fat-hou l-Barj* tome 13 p 416

<sup>10</sup> *Al-Jami'ou li'Ahkami l-Qour'an*, *sourat Al-Baqarah* / 255, tome 3 p 278

<sup>11</sup> même référence, *sourat Al-An'am* / 18, tome 6 p 399

<sup>12</sup> *sourat 'Ali 'Imran* / 18

---

---

(*fawqa* *ibadiah*) c'est une *fawqiyah* –supériorité– d'*isti'la'* –de domination– par la manifestation de Sa toute-puissance et la réalisation inéluctable de Sa volonté sur eux, c'est-à-dire que Ses esclaves sont assujettis à Sa volonté, et il ne s'agit pas d'une supériorité spatiale ».

Et il a dit *Al-Qour'toubiyy*<sup>13</sup> : « La règle, c'est Son exemption, *souhanahou wa ta'ala*, du mouvement, du déplacement et de l'occupation des endroits ».

De même<sup>14</sup> dans son exégèse de la *'ayah* :

﴿وَجَاءَ رَبُّكَ وَالْمَلَكُ صَفًّا صَفًّا﴾<sup>15</sup>

(*wa ja'a Rabbouka wa l-malakou saffan saffa*) qui signifie : « ...des manifestations de la toute-puissance de Ton Seigneur viendront avec les anges, rangs par rangs » : « *Allah*, gloire à Lui, n'est pas qualifié par l'évolution d'un endroit à un autre, Il Lui est impossible le changement, le déplacement, Il n'a pas d'endroit ni d'époque. Il n'est pas sujet à l'instant ni au temps car l'écoulement du temps sur quelque chose implique que les moments passés lui échappent et celui à qui quelque chose échappe n'est pas tout puissant ».

## *Al-Qarafiyy*

L'illustre savant *'ousouliyy* –spécialiste des fondements– le *Chaykh Ahmad Ibnou Idris Al-Qarafiyy* le *malikite*, l'égyptien, l'un des *fouqaha'* –spécialistes de la jurisprudence– chez les *malikites* (mort en 684 de l'Hégire) a dit<sup>16</sup> :

" وهو -أي الله- ليس في جهةٍ ، ونراه نحن وهو ليس في جهة "

« *Allah* n'est pas dans une direction, nous –les croyants–, nous Le verrons sans qu'il soit dans une direction ».

---

<sup>13</sup> même référence *sou'rat Al-'An'am* / 3, tome 6 p 390

<sup>14</sup> même référence *sou'rat Al-Fajr* / 22, tome 20 p 55

<sup>15</sup> *sou'rat 'Ali 'Imran* / 22

<sup>16</sup> *Al-'Ajwibatou l-Fakhirah* p 93

---

## Mouhammad Mayyarah et Ibnou ^Achir

L'illustre savant *Mouhammad Mayyarah Al-Malikiyy* (mort en 1072 de l'Hégire) dans son livre *Ad-Dourrou th-Thamīn wa l-Mawridou l-Maʿīn* commentaire de *Al-Mourchidou l-Mouʿīn ʿala d-Darouriyi min ʿOuloumi d-Dīn du Chaykh ʿAbdou l-Wahid Ibnou ʿAchir Al-Ansariyy Al-Achʿariyy Al-Malikiyy*, que *Allah* leur fasse miséricorde à tous deux, a dit :

﴿أَجْمَعَ أَهْلُ الْحَقِّ قَاطِبَةً عَلَى أَنَّ اللَّهَ تَعَالَى لَا جِهَةَ لَهُ ، فَلَا فَوْقَ لَهُ وَلَا تَحْتَ وَلَا يَمِينَ وَلَا شِمَالَ وَلَا أَمَامَ وَلَا خَلْفَ﴾

« Les gens de la vérité ont été unanimes sur le fait que *Allah taʿala* n'a pas de direction, qu'il n'a pas de dessus, ni de dessous, ni de droite, ni de gauche, ni de devant, ni de derrière »<sup>17</sup>.

## Az-Zourqaniyy

Le *Chaykh Mouhammad Ibnou ʿAbdi l-Baqi Az-Zourqaniyy Al-Malikiyy* (mort en 1122 de l'Hégire) a dit dans son commentaire du *Mouwatta'* de l'Imam *Malik*<sup>18</sup> : « *Al-Baydawiyi* a dit : Puisqu'il a été confirmé avec les preuves catégoriques que *Allah* soubhanahou est exempt du corps et de la localisation, il Lui est impossible le *nouzou* dans le sens d'un déplacement d'un endroit vers un endroit qui lui serait inférieur ».

## Abou l-Barakat

Le *Chaykh*, l'illustre savant *Abou l-Barakat ʿAhmad Ibnou Mouhammad Ad-Dardīr Al-Malikiyy Al-Misriyy* (mort en 1201 de l'Hégire) au sujet de *Allah taʿala*<sup>19</sup> :

﴿مُنَزَّةٌ عَنِ الْحُلُولِ وَالْجِهَةِ وَالْإِتِّصَالِ وَالْإِنْفِصَالِ وَالسَّفَةِ﴾

---

<sup>17</sup> *Ad-Dourrou th-Thamīn* p 30

<sup>18</sup> Commentaire de *Az-Zourqaniyy* sur le *Mouwatta'* de l'Imam *Malik* tome 2 p 36

<sup>19</sup> *Al-Kharīdatou l-Bahiyyah* –dans le *Recueil des Résumés d'Importance*– n° 31 p 25

---

---

ce qui signifie : « *Il est exempt de l'incarnation, de la direction, du contact, de la séparation et de ce qui serait stupide de Lui attribuer* ».

## At-Tabban

Le Mouhaddith –spécialiste de la transmission du *hadith*–, le Chaykh Mouhammad ^Arabiyy At-Tabban le Malikite, l'enseignant à Madraçatou I-Falah et à la Mosquée Mecquoise (décédé en 1390 de l'Hégire) a dit <sup>20</sup> : « *Les gens de raison, les gens de Ahlou s-Sounnah, les Chafîites, les Hanafites, les Malikites et ceux qui ne se sont pas égarés parmi les Hanbalites ainsi que d'autres se sont accordés à dire que Allah tabaraka wa ta^ala est exempt de l'endroit, du corps, de la limite et de la ressemblance avec Ses créatures* ».

## Ibnou ^Achour

Le Chaykh Mouhammad Tahir Ibnou ^Achour Al-Malikiyy (mort en 1393 de l'Hégire) <sup>21</sup> a dit <sup>22</sup> : « *Sa parole* :

﴿ مَنْ فِي السَّمَاءِ ﴾ <sup>23</sup>

(*man fi s-sama*) fait partie à deux reprises de ce qui n'est pas explicite et dont le sens apparent donne le sens de l'incarnation dans un endroit, mais ceci n'est pas digne de Allah ».

---

<sup>20</sup> Bara'atou I-'Ach'ariyyin tome 1 p 79

<sup>21</sup> C'est le président des mouftis malikites en Tunisie, le Chaykh de la mosquée de Az-Zaytounah et de ses annexes en Tunisie, rapporté dans Al-'A'lam de Az-Zarkaliyy tome 6, p 174

<sup>22</sup> Consulte son exégèse At-Tahrir wat-Tanwir tome 29, p 33

<sup>23</sup> sourat Al-Moulk / 17



---

# L'ascèse de l'Imam Malik

L'Imam Malik était un grand saint de l'Islam. Son attachement à la religion était total au point que son ascèse du bas-monde était impressionnante. En effet, il n'avait pas le cœur attaché au bas-monde et était extrêmement généreux.

## *Le grand mérite de la ville de Médine l'Illuminée*

Le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((المدينة خيرٌ لهم لو كانوا يعلمون))

[rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*] (*al-madīnah khayroun lahoum law kanou ya^lamoun*) ce qui signifie : « *Médine vaut mieux pour eux si seulement ils savaient.* »

Le Prophète ﷺ a dit aussi :

((المدينة تنفي خبثها كما ينفي الكير خبث الحديد))

[rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*] (*al-madīnatou tanfī khabathaha kamā yanfī l-kīrou khabatha l-ḥadīd*) ce qui signifie : « *La terre de Médine rejette les corps des non musulmans qui y sont enterrés tout comme le soufflet de forge chasse les impuretés du fer.* » *Al-kīr* c'est le soufflet de forge qu'utilise le forgeron pour enlever les impuretés du fer lorsque le fer rougit.

---

---

## Son refus de quitter Médine

Il a été rapporté qu'un jour *Ar-Rachid*, le gouverneur des musulmans à l'époque de l'Imam *Malik*, l'avait interrogé: « *Est ce que tu as une maison ?* » Alors *Malik* lui a répondu : « *Non je n'en ai pas.* » Il lui a alors donné trois mille dinars en lui disant : « *Achète une maison avec.* » Il les a acceptés sans les dépenser.

Le Calife lui a alors proposé de le suivre pour enseigner son fameux ouvrage *Al-Mouwatta'* et propager son *madh-hab*. L'Imam a refusé sa proposition en disant : « *Pour ce qui est d'amener les gens à appliquer ce qu'il y a dans Al-Mouwatta', il n'y a pas de voie pour cela, car les compagnons du Messager se sont dispersés dans les différents pays et ils ont transmis les hadith. Ainsi, dans chaque pays, il y a une part de la science du Prophète. Quant au fait de partir avec toi, je ne peux le faire. Le Messager de Allah ﷺ a dit : ce qui signifie : « **Médine vaut mieux pour eux si seulement ils le savaient.** » »*

L'Imam *Malik* a voulu dire par là qu'il n'était pas le seul savant à l'époque à transmettre la science de la religion, il y avait d'autres savants honorables auxquels les compagnons avaient transmis la science, il fallait donc laisser les gens choisir leur *madh-hab*. En effet, tant que la science de la religion est transmise par des savants qualifiés, elle garde son authenticité et sa chaîne de transmission depuis le Prophète. L'Imam *Malik* savait qu'il n'était pas le seul détenteur de cette science, et son refus d'imposer son enseignement démontre encore son humilité et sa modestie malgré son haut degré de science.

Puis *Malik* a dit à *Ar-Rachid* : « *Voici les trois mille dinars. Si vous le souhaitez, reprenez-les, sinon laissez-les.* » C'est-à-dire si tu m'as donné cet argent pour m'amener à quitter Médine, je ne prendrai pas le bas-monde en contrepartie de la ville du Messager de *Allah*.

---

## *La richesse ne l'a pas éloigné de l'ascèse*

L'imam *Malik* était ascète, c'est-à-dire qu'il n'était pas épris du bas-monde. Lorsque l'argent et les biens lui ont été amenés des différentes contrées, puisque sa science et ses élèves s'étaient propagés, il distribuait les biens qu'il recevait dans les voies de bienfaisance.

Ce qui indique le fait qu'il était ascète et qu'il n'avait pas son cœur attaché au bas-monde, c'est sa grande générosité et son peu d'amour pour le bas-monde. En effet être ascète ne veut pas dire être pauvre. Mais être ascète signifie que le cœur n'est pas attaché à l'argent.

Ce qui indique aussi qu'il ne cherchait pas les biens de ce bas-monde, c'est sa parole : « *J'étais parti voir Haroun Ar-Rachid et il m'a dit : "Ô Aba ^Abdi l-Lah –surnom de l'Imam Malik–, il convient que tu viennes plus souvent chez moi pour que les enfants entendent le Mouwatta'."* » *Malik* lui avait répondu : « *Que Allah honore l'Emir des croyants mais la science, on vient à elle, elle ne vient pas chez vous.* » C'est alors que *Haroun* a dit : « *Tu as dit vrai, allez à la mosquée pour écouter avec les gens.* » Ainsi, il avait même décliné l'invitation du calife *Haroun Ar-Rachid* à transmettre la science chez lui, pour lui enseigner le respect dû à la transmission de la connaissance.

## *Le décès de l'Imam Malik*

C'est vers l'an 179 de l'Hégire que l'imam *Malik* est décédé. Sa vie au service de la science de la religion et son haut degré ont inspiré de nombreux poètes qui ont composé des vers à sa mémoire.



---

---

# Contenu

<i>Les Fondateurs des quatre écoles sunnites sont unanimes dans la croyance</i> .....	4
<i>Des différences dans les pratiques mais pas dans les fondements</i> .....	5
<b>ABOU HANIFAH, LE PLUS ANCIEN DES QUATRE FONDATEURS D'ÉCOLES</b> .....	6
<i>Son nom et son ascendance</i> .....	6
<i>Le fondateur de l'un des quatre madh-hab réputés</i> .....	7
<i>Il a rapporté le hadith de six compagnons et d'environ deux cents successeurs</i> .....	7
<i>Ses élèves</i> .....	8
<b>Le haut degré de l'Imam Abou Hanifah</b> .....	8
<i>Un sage conseil</i> .....	9
<i>Sa piété</i> .....	9
<i>Un de ses prodiges</i> .....	9
<i>Haroun Ar-Rachid témoigne en faveur de Abou Hanifah</i> .....	10
<b>La science et la forte capacité de riposte de l'Imam Abou Hanifah</b> 11	
<i>Ses répliques contre les détracteurs de l'Islam</i> .....	11
<i>Sa maîtrise de la science du Tawhid</i> .....	12
<i>Ceux qui ont fait ses éloges</i> .....	12
<b>La croyance de l'Imam Abou Hanifah</b> .....	13
<i>Il avait la croyance du Prophète et de ses compagnons</i> .....	13
<i>Au sujet de la non ressemblance absolue du Créateur avec les créatures</i> .....	14
<i>Au sujet de l'exemption de l'endroit de Allah</i> .....	15
<i>Au sujet de la parole de Dieu</i> .....	16
<i>Au sujet de la vision de Allah dans l'au-delà</i> .....	16
<b>L'Imam Abou Hanifah a interprété des versets non explicites</b> .....	17
<i>L'interprétation globale des versets non explicites</i> .....	17
<i>Au sujet du yad de Allah</i> .....	18
<i>Au sujet de l'istiwa'</i> .....	19
<b>La croyance des savants hanafites</b> .....	20
<i>At-Tahawiyy</i> .....	20
<i>An-Naçafiyy</i> .....	21
<i>Moulla ^Aliyy Al-Qari</i> .....	21
<b>Le décès du grand savant l'Imam Abou Hanifah</b> .....	22
<i>Son décès</i> .....	22
<i>Se recueillir sur sa tombe</i> .....	22

<i>L'IMAM MALIK IBNOU ANAS L'IMAM DE LA TERRE DE</i>	
<i>L'ÉMIGRATION</i> .....	23
<i>Sa naissance et sa biographie</i> .....	23
<i>La science de l'Imam Malik</i> .....	25
<i>Son livre Al-Mouwatta'</i> .....	25
<i>Sa science</i> .....	25
<i>Sa grande modestie et sa précaution dans la science de la</i> <i>religion</i> .....	26
<i>La réputation de l'Imam Malik</i> .....	27
<i>Parmi ce qui est rapporté de lui</i> .....	27
<i>Il prenait exemple sur les meilleurs</i> .....	28
<i>Recommandations de l'Imam Malik au calife Haroun Ar-</i> <i>Rachid</i> .....	29
<i>Son grand respect pour le hadith</i> .....	29
<i>Son éloge</i> .....	30
<i>La croyance de l'Imam Malik</i> .....	31
<i>L'honneur d'être médinois</i> .....	32
<i>Il a interprété le hadith équivoque de la descente (an-nouzoul)</i> .....	32
<i>Il a expliqué l'istiwa' de Allah</i> .....	33
<i>Qu'est-ce que le comment (al-kayf) ?</i> .....	35
<i>La croyance des savants malikites</i> .....	36
<i>Al-Baqil-laniyy</i> .....	36
<i>Ibnou Battal</i> .....	37
<i>Al-Qourtoubiyy</i> .....	37
<i>Al-Qarafiy</i> .....	38
<i>Mouhammad Mayyarah et Ibnou ^Achir</i> .....	39
<i>Az-Zourqaniyy</i> .....	39
<i>Abou l-Barakat</i> .....	39
<i>At-Tabban</i> .....	40
<i>Ibnou ^Achour</i> .....	40
<i>L'ascèse de l'Imam Malik</i> .....	41
<i>Le grand mérite de la ville de Médine l'Illuminée</i> .....	41
<i>Son refus de quitter Médine</i> .....	42
<i>Le décès de l'Imam Malik</i> .....	43

# LES BROCHURES DE L'APBIF

Aidez-nous à diffuser gratuitement ces brochures. Vous pouvez faire un don sur le compte paypal de l'APBIF sur le site [apbif.org](http://apbif.org)



[WWW.APBIF.ORG](http://WWW.APBIF.ORG)

Cette brochure contient des mots honorés, ne pas la jeter sur la voie publique. Conservez-la dignement. Brochures non destinées à la vente.